Nouveau schéma directeur des infrastructures pour la recharge des véhicules électriques (SDIRVE)

Quelles évolutions pour vos communes?

Les 10 et 12 septembre 2024





Les intervenants



Didier MEYER didier.meyer@te44.fr

- Vice-Président de TE44
 Infrastructures et Mobilité
- Vice-Président de la Communauté de Communes Clisson, Sèvre et Maine Agglo
- Maire de Gorges



Anthony THOMAS

anthony.thomas@te44.fr

Responsable Exploitation Maintenance
Eclairage Public et bornes



Etienne FLAMBEAUX etienne.flambeaux@te44.fr Directeur Général Adjoint à la Transition énergétique



Olivier GRÉGOIRE olivier.gregoire@te44.fr Chargé de projets Mobilité électrique



16 objectifs dans le projet de mandat TE44



- Renforcer la qualité des relations avec les collectivités, en clarifiant nos engagements
- Organiser la planification énergétique des collectivités
- Assurer notre mission
 d'Autorité Organisatrice au
 service de la politique
 énergétique du territoire
- Permettre la massification de la production d'énergies renouvelables sous gouvernance locale



- Accompagner les projets d'aménagement afin de développer des réseaux d'énergie efficients
- 6 Œuvrer à la continuité numérique au service de la qualité de vie et de la maîtrise de l'énergie
- Décliner sur l'ensemble du territoire les orientations nationales et les bonnes pratiques
- Garantir l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste



- 9 | Assurer un Eclairage public sobre et de qualité
- Favoriser les mobilités bas carbone en développant les infrastructures de mobilité
- Massifier les chantiers de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments publics en coordonnant les partenaires
- 12 Organiser le développement de l'autoconsommation territoriale



- 13 | Expérimenter pour faciliter la massification
- 14 Évaluer et partager l'impact de nos décisions
 - Valoriser et exploiter les données énergétiques au service du territoire
 - Définir et partager une stratégie énergétique dynamique pour les collectivités





Partie 1

• 2014, 1er SDIRVE : TE44 à l'amorçage des installations de bornes de recharge

Partie 2

• 2024, TE44 garant du 2ème SDIRVE - Pourquoi ? Comment ?

Partie 3

- TE44 Chef d'orchestre du SDIRVE et opérateur du réseau Ouest Charge en Loire-Atlantique
- Quels changements pour vos communes et intercommunalités?
- Quelles évolutions financières ?



Partie 1

2014, 1^{er} SDIRVE : TE44 à l'origine du déploiement des IRVE







OBJECTIFS

- 2014 L'Etat demande aux collectivités de déployer des bornes de recharge sur l'espace public
 - Le SYDELA décide de mailler gratuitement le territoire (avec l'accord des communes)



ACTIONS

2016- Le SYDELA installe une 1ère borne à Vieillevigne - Le SYDELA devient opérateur de mobilité Le 1er SDIRVE est réalisé/effectif



RÉSULTAT

Développement de la mobilité électrique sur le territoire avec le réseau SYDEGO (1 borne tous les 20km)

Nota Bene : Pas encore d'opérateurs privés pour les bornes car pas de marché





Les conditions du déploiement des bornes de recharge lors du SDIRVE n°1

2 conditions

- Collectivité d'au moins 1500 habitants
- Transfert de la compétence IRVE au SYDELA

Le SYDELA réalise les travaux

- l'accord de la collectivité
- Le financement est à la charge du SYDELA







10 années au service du déploiement des IRVE avec des modalités financières en constante évolution



Modalités 1

La gratuité pour amorcer le déploiement



Modalités 2

Période intermédiaire entre les 2 SDIRVE : prises en charge 80 % de l'investissement 100 % du fonctionnement par les collectivités demandeuses

Modalités 3

Nouvelles modalités financières pour l'ensemble du parc



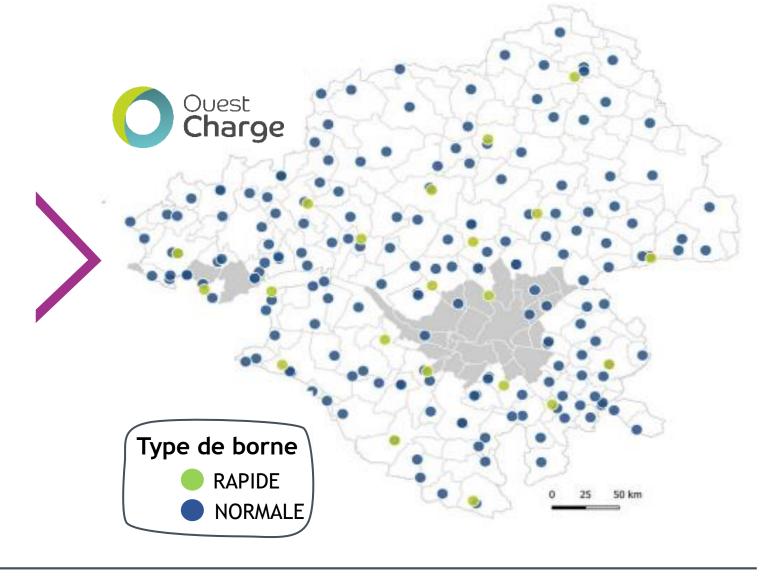


Résultat : un réseau Ouest Charge TE44 de 215 bornes



144 collectivités ont transféré la compétence IRVE à TE44 :

- > Transfert de charges
- > Transfert de services associés







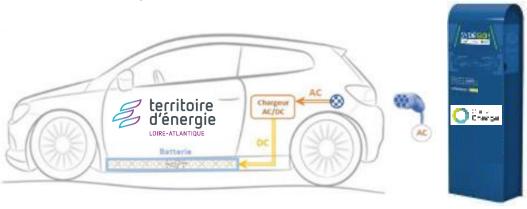
Résultat : un réseau Ouest Charge TE44 de 215 bornes

Charge Normale (AC)

- 194 bornes normales< 22kW
- 90% du parc OUEST CHARGE TE44

Tarif de la recharge : 0,35€/kW Après 4h on ajoute : 0.20€/min

sauf entre 21h et 7h



Charge Rapide (DC)

- 21 bornes rapides50kW
- 10% du parc OUEST CHARGE TE44

Tarif de la recharge : 0,50€/kW Après 1h on ajoute : 0.20€/min

sauf entre 21h et 7h

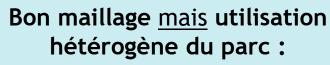








Un bon maillage mais un parc sous utilisé

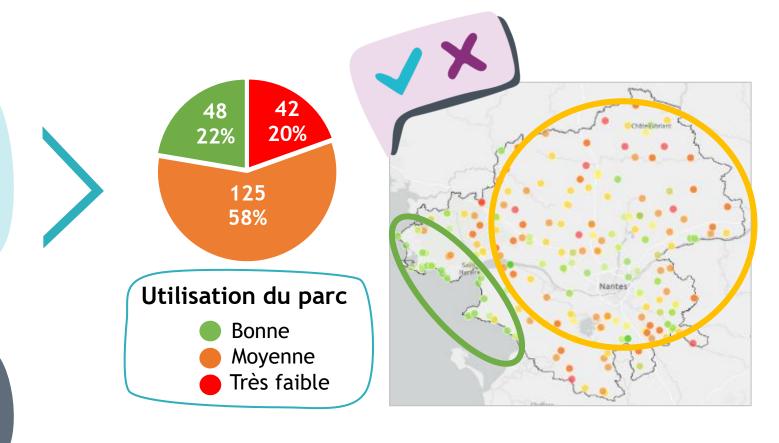


50% du parc est utilisé à moins de 5%

en sachant que **90% des recharges** se font à **domicile** ou **au travail**



Un réseau à adapter pour mieux répondre aux besoins et usages







Des évolutions technologiques importantes depuis 2016

2016



Prédominance Renault ZOE équipée en prise T2







Vieillissement du parc 194 bornes normales

- Fin de fabrication de la borne
- Plus de pièces disponibles sous 5 ans
 - => Difficultés de maintenance pour 90% des bornes







Prédominance des véhicules équipés en prise combo CCS (charge en courant continu)

















Partie 2

2024, TE44 garant du 2^{ème} SDIRVE

- > Pourquoi?
- > Comment?



Un secteur passé du stade embryonnaire à la maturité Chiffres clés de la Mobilité électrique



A l'échelle mondiale

Enjeux climatiques

> En France le Transport = 1/3 des émissions de CO2



A l'échelle européenne En 2035

> Véhicules électriques = tous les véhicules neufs



A l'échelle nationale

Janvier 2024

- Véhicules électriques et hybrides rechargeables = 21,3% de parts de marché des ventes
- > En circulation = 1,6 millions de VE + VHR

En 2030

> Véhicules électriques = 8 millions



A l'échelle de la Loire-Atlantique

Estimation du parc

- ~ <u>10 000 en 2022</u>
- ~ 50 000 en 2025
- ~ <u>200 000 en 2030</u>
- ~ 400 000 en 2035





Le SDIRVE, outil de planification et TE44, chef d'orchestre et coordinateur du déploiement des IRVE

2019 Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)



31/01/2023 TE44 élabore un nouveau SDIRVE

- > à l'échelle du département 44
- > mis en œuvre sur le périmètre de TE44
- > en cohérence avec les politiques locales
- en veillant à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local et de transit

Objectif du SDIRVE : Identifier les besoins et définir les actions pour parvenir à une offre de recharge **suffisante** pour les véhicules **électriques et hybrides** rechargeables en Loire-Atlantique.

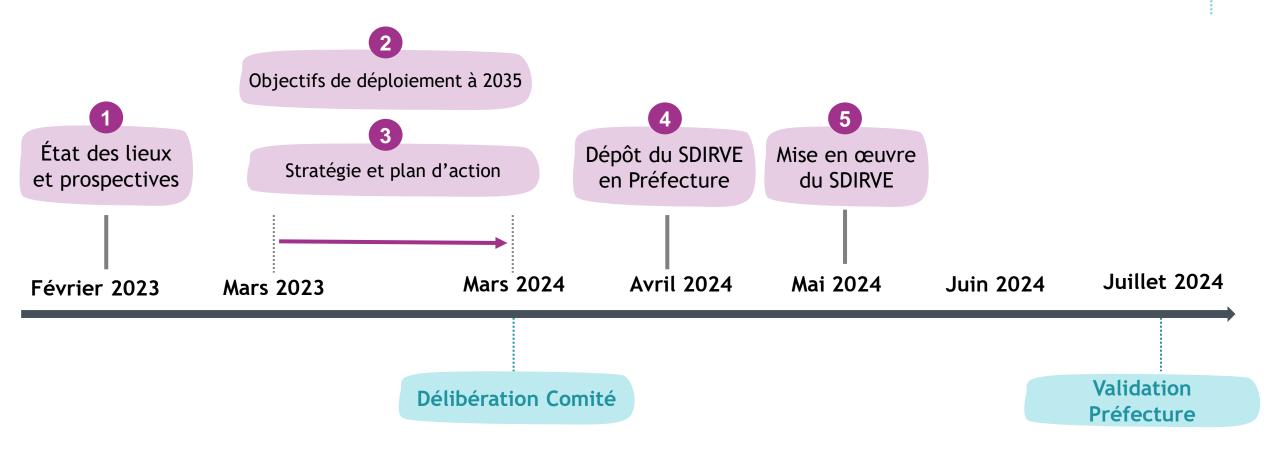
TE44 a 2 rôles majeurs dans cette élaboration

- > Chef d'orchestre et Coordinateur entre l'action privée* et l'action publique
- > Opérateur de mobilité en tant que gestionnaire du réseau public Quest Charge 44





Les étapes d'élaboration du SDIRVE*

















Evolution des installations d'IRVE en Loire-Atlantique entre 2014 et 2023 en points de charge (PdC)







Projections des besoins en bornes de recharges d'ici 2035 sur le périmètre TE44

Une nécessaire coordination entre public et privé

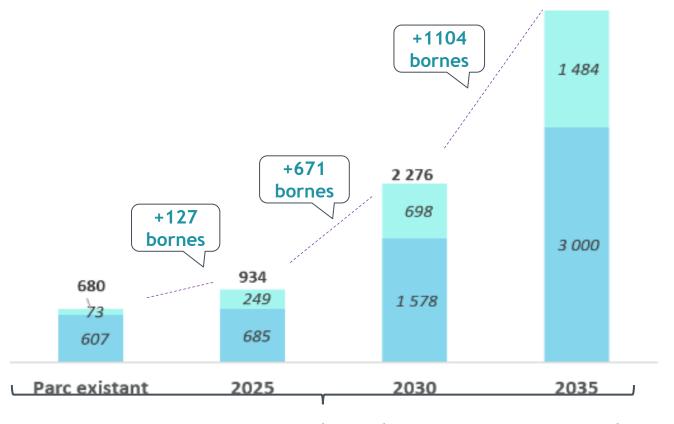
Projection du nombre de points de recharge

Le besoin

- > +2 000 bornes
- > coordination des installations entre TE44 et opérateurs privés







4 484 points de charge au total



Partie 3

TE44 Chef d'orchestre du SDIRVE et opérateur du réseau Ouest Charge

> Quels changements pour vos collectivités ?





Une stratégie qui se déploie en 3 axes



Restructuration du réseau public OUEST CHARGE

- Pour maintenir un service public performant et de qualité
- Pour répondre à l'équité territoriale avec un bon maillage



2024-2026 60 bornes renouvelées Maîtrise et planification des investissements





Développement et coordination de l'initiative des opérateurs privés

- Des Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) pour l'installation des opérateurs privés en complément du parc Ouest Charge
- **Des Manifestations** d'intérêt spontané (MIS) des opérateurs privés





Mise en œuvre des objectifs du SDIRVE pour 2025

127 bornes à installer dont :

- > 90% du parc de bornes privées => installées par des opérateurs privés
- > 10% du parc de bornes publiques => installées par TE44 en lien avec les communes

TE44 informe les opérateurs privés et coordonne les implantations pour les communes

- Appel à Manifestation d'Intérêt déclenché après sollicitation d'un opérateur privé
- Appel à Manifestation d'Intérêt
 TE44 / échelle départementale

TE44 restructure le parc public OUEST CHARGE, en coordination avec les communes

- Renouveler les bornes actuelles
- Implanter 10 nouvelles bornes d'ici 2026, principalement sur le littoral (Cap Atlantique, Saint-Nazaire Agglo, Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz)





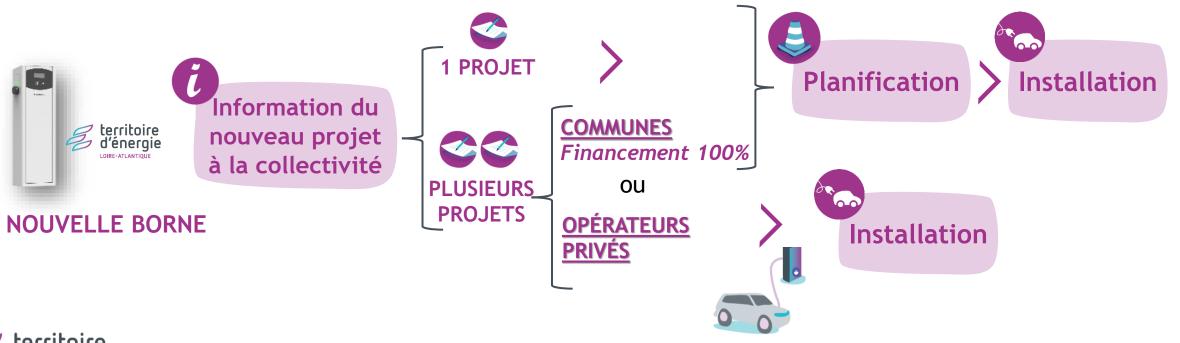
Optimisation du parc public de bornes, dans le cadre du SDIRVE



Information du nouveau projet à la collectivité



Installation
Nouvelle borne







En cas de souhait d'implantation d'une borne publique, hors SDIRVE





8

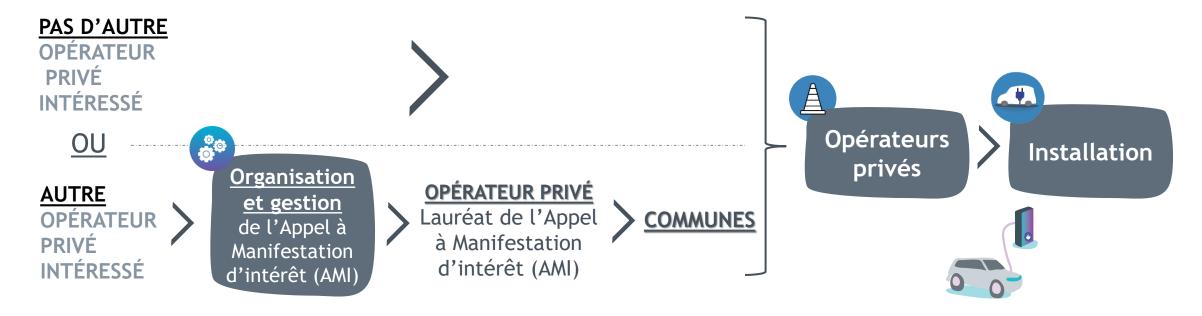
Coordination des Opérateurs Privés par TE44

MANIFESTATION
D'INTÉRÊT SPONTANÉ
OPÉRATEUR
PRIVÉ



Information
d'une demande
à la collectivité









Communes prioritaires vs communes non prioritaires en 2024 Quels cas de figures ?

Communes Prioritaires

(Renouvellement et nouveaux projets)

Besoin SDIRVE 2025
 Zone bande côtière
 Bonne utilisation des bornes OUEST CHARGE
 Subvention disponible FACE



Prise de rendez-vous par TE44 depuis juin 2024



Traitement par TE44
dans l'ordre des priorités 2024

Non prioritaires

Prise des rendez-vous
 à l'initiative de la collectivité



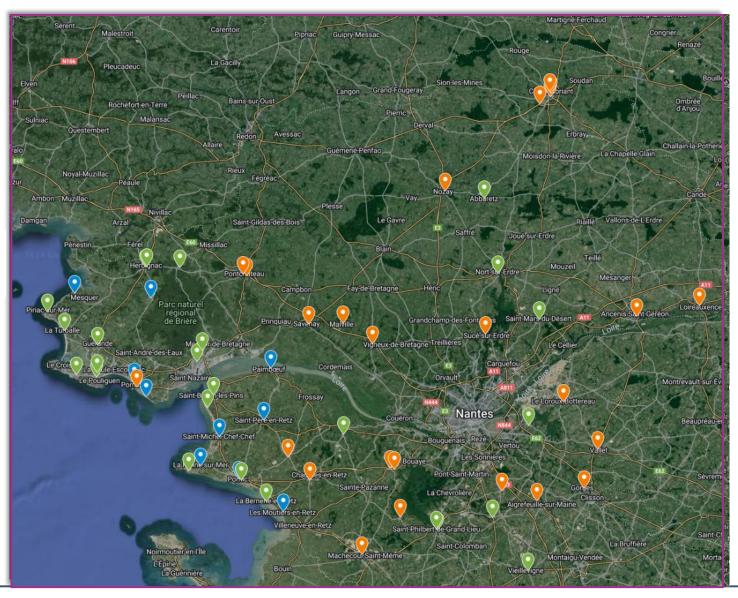
Planification N+x, financement 100% commune ou opérateurs privés





Planification des renouvellements des bornes d'ici 2026

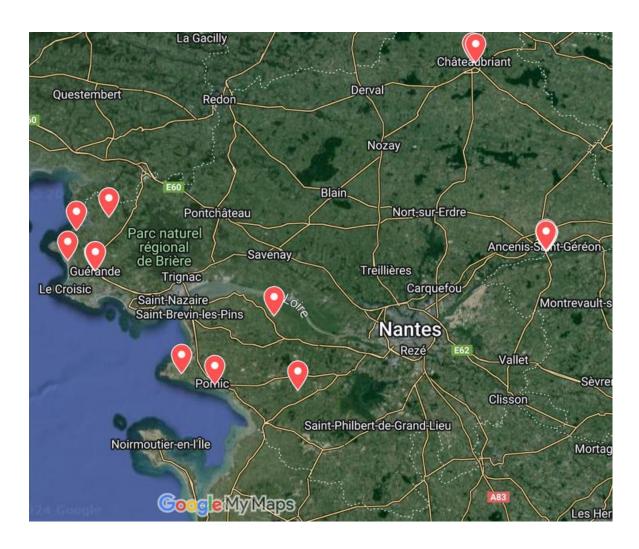
2024-2026 **60 renouvellements**







Planification des 10 nouvelles implantations d'ici 2026



2024 : 2 projets Guérande, Pornic

2025 : 4 projets

Châteaubriant, Mesquer, La Plaine-sur-Mer, Assérac

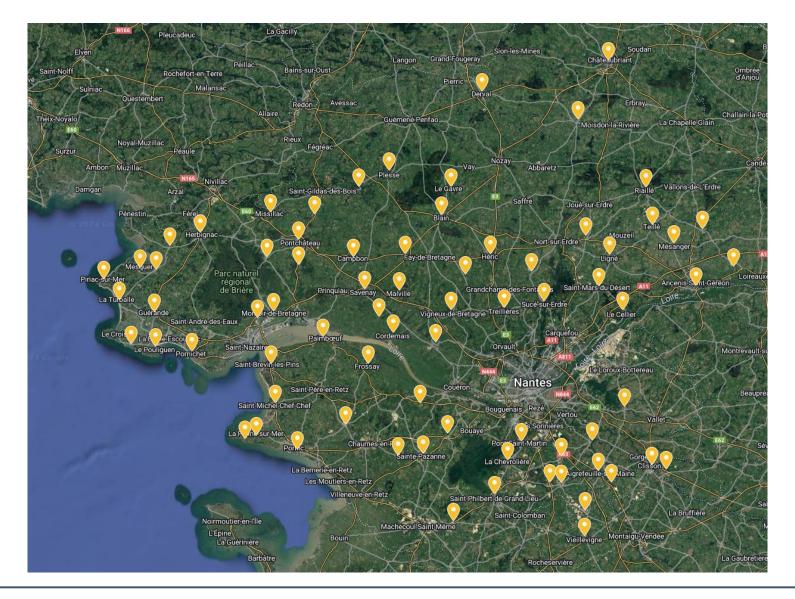
2026: 4 projets

La Turballe, Ancenis-Saint-Géréon, Frossay, Saint-Hilaire-de-Chaléons





Communes identifiées par le SDIRVE d'ici 2025







Quelles évolutions financières pour vos communes ?

| | Investissement Part TE44 | Investissement Part Commune | Participation à l'exploitation |
|---|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Renouvellement d'une borne | 100% | 0% | 1 080€ TTC |
| Installation d'une nouvelle borne (SDIRVE) | 80% | 20% | 1 080€ TTC |
| Installation d'une nouvelle borne (Hors SDIRVE) | 0% | 100% | 1 080€ TTC |
| Borne usage privé (hors réseau Ouest Charge) | 0% | 100% | 0€ - Hors réseau Ouest Charge |
| Borne bâtiment sans usage | 0% | 100% | 1 080€ TTC |
| Bornes installées avant le 01/06/2024 ** | | | 540€ TTC |
| | | | |

| Déplacement d'une ancienne borne | Action TE44 | Investissement Part TE44 | Investissement Part Commune | Participation à l'exploitation |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Installation initiale avant 2020 | Echange de la borne | 0% | 100% | 1 080€ TTC |
| Installation initiale après 2020 | Dépose / repose | 0% | 0%* | 540€ TTC |





Fonctionnement : répartition des participations

COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UNE BORNE

■ Part TE44 ■ Part Commune



BORNE SDIRVE N° 1

RENOUV. & NOUV BORNE

La contribution des communes :

- A partir de 2024 : contribution de 1080 € TTC / borne / an pour les bornes renouvelées + nouvelles bornes (SDIRVE et hors SDIRVE)
- A partir de 2025 : contribution de 540€ TTC / borne pour le parc existant non renouvelé





Retrouvez-nous à tout moment sur :





<u>Territoire d'énergie Loire-Atlantique</u>



Territoire d'énergie Loire-Atlantique



www.enr44.fr

Energies renouvelables dans le 44



Merci à tous pour votre attention et bonne journée

